

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2017
27 ET 28 AVRIL 2017**

N° 2017/O1/028

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- DEPOSEE PAR : LES GROUPES « FEMU A CORSICA » ET « CORSICA LIBERA »

- OBJET : PAIEMENT DE L'ICHN.

CONSIDERANT que l'agriculture nourricière et traditionnelle est le fondement de notre identité et une activité essentielle au développement de la Corse,

CONSIDERANT les difficultés récurrentes rencontrées par les agriculteurs corses,

CONSIDERANT que le paiement de l'ICHN accuse un retard de deux ans,

CONSIDERANT que le non-paiement de cette indemnité met en danger les exploitations agricoles,

CONSIDERANT la responsabilité de l'Etat qui est dans l'obligation de fournir le logiciel permettant le paiement de cette indemnité,

CONSIDERANT que ce retard de versement ne se présente qu'en Corse,

CONSIDERANT en outre, l'engagement ferme de l'ODARC à mettre en œuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires au paiement rapide de l'ICHN, dès la mise à disposition opérationnelle du logiciel nécessaire au paiement,

CONSIDERANT la saisine des institutions par l'ensemble du monde agricole,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

EXIGE de la part de l'Etat que tout soit mis en œuvre pour que le paiement de l'ICHN intervienne dans les plus brefs délais.